



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable
et du commissariat aux comptes n°205

NAO dans la branche : rien pour les salarié.es, seules comptent les élections de l'Ordre des experts-Comptables

La Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation et de conciliation (CPPNIC) de la branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes qui s'est tenue le 8 novembre 2024 a entériné la quasi-mort cérébrale de la branche pendant que se tiennent les élections à l'Ordre des Experts-Comptables.

Pour rappel, l'Ordre est traversé par des soubresauts très patronaux mais avec des conséquences directes sur les salarié.es de la branche : entre achat d'un immeuble à 50 millions d'euros à Paris près du Sénat alors que les locaux sont évalués à 33 millions (affaire révélée par le Canard Enchaîné en août 2022), mise au ban du président de l'Ordre de l'époque, lutte entre les clans patronaux depuis dans le feutré, autant dire que les négociations de branche derrière pâtissent de la situation, aucun ne voulant concéder aux salarié.es des choses qui pourraient leur faire perdre leur chance devant leurs mandants.

C'est le cas actuellement de la formation, de la complémentaire santé. Seul élément d'évolution potentielle : suite à la réforme des retraites et à l'évolution des catégories objectives, le traitement des assimilés cadres doit être revu, révision purement technique, sans aucun droit supplémentaire.

Cela Ça donne, au passage, "le la" de la manière dont sont appréhendées les négociations salariales par les patrons dans la branche. A croire que la croissance à 2 chiffres dont ils ont bénéficié sur la période n'a rien à voir avec les salarié.es.

La raison pour laquelle la hausse des minima conventionnels en 2023 avait pu être négociée n'avait rien à voir avec les bons sentiments patronaux : les difficultés de recrutement sont systématiquement mises en avant dans les médias... notamment pour faire fonctionner à plein la cash machine de l'apprentissage. Mais si les salaires ne suivent pas difficile de faire pleurer dans les chaumières !

Bien évidemment, nous ne laisserons pas faire et reviendrons dès le mois de décembre avec les demandes d'augmentation des minima qui n'ont à ce jour reçu aucune réponse, le patronat étant trop occupé à batailler ailleurs. Et ce sujet sera le seul que nous acceptons à l'ordre du jour. Nos demandes sont, on le rappelle :

- une remontée de 164 à 170 du calcul de l'indice de base,
- une hausse de 5% des points de base et hiérarchique,
- une mensualisation des minima conventionnels,
- une prime d'ancienneté renouvelée : 5% à partir de 5 ans puis 1% par an.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts-Comptables »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes